



**Décision du Président  
N° 1/2026**

**Objet : Prestation de reliure de registres du Centre Communal d'Action Sociale confiée à l'entreprise « Reliure Dorure Claude DOUCET »**

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de SANCOINS,

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 2 juillet 2024 donnant délégations à Monsieur le Président pour prendre certaines des décisions ;

Considérant que le CCAS souhaite procéder à la reliure de divers registres,

Considérant que la Commune a pris en charge la procédure de mise en concurrence pour son compte et au profit du CCAS de Sancoins,

Considérant que la procédure de mise en concurrence a été effectuée : demande de devis auprès des entreprises SEDI Équipement et « Reliure Dorure Claude DOUCET »,

Considérant que l'entreprise « Reliure Dorure Claude DOUCET » présente l'offre la mieux-disante ;

**DÉCIDE**

**Article 1 :** de signer le devis de l'entreprise « Reliure Dorure Claude DOUCET », sise route de Saint-Amand, Les Vallées Froides – 18570 TROUY, pour la prestation de reliure de registres :

- Procès-verbaux du Conseil d'Administration 2024,
- Décisions et délibérations 2024.

**Article 2 :** de dire que le tarif est de 110 € pour le CCAS.

**Article 3 :** de dire que les crédits sont prévus au budget CCAS 2026 – section de fonctionnement – chapitre 011.

**Article 4 :** la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du CCAS de SANCOINS.

**Article 5 :** Monsieur le Président du CCAS de Sancoins et la comptable assignataire de Saint-Amand-Montrond sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

A Sancoins, le 16 février 2026,

Le Président du CCAS

  
Pierre GUILBIN.